

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

Le mardi 29 septembre 2020 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRÉ, Denis MARCHAND, René VAUGEOIS et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

- I. DOSSIER M. ET MME ROCHER
- II. MAISON DE SOINS ET DE SERVICES
- III. POINT SUR COVID-19 ET LA LOCATION DES SALLES
- IV. CONVENTION CAUE 53
- V. ACQUISITION D'UN VEHICULE
- VI. ALARME ATELIER MUNICIPAL
- VII. RESSOURCES HUMAINES
- VIII. APPEL D'OFFRES : LOTISSEMENT ET ZONE ARTISANALE
- IX. SUBVENTION ANNEE 2020 :ASSOCIATION GYM
- X. QUESTIONS DIVERSES

I- DOSSIER M.ET MME ROCHER

M. Rocher vient présenter sa problématique concernant l'évacuation des eaux pluviales du terrain sur lequel il fait construire rue des Perrières qui génère un surcoût de son projet. Il sollicite une aide communale liée à la participation demandée relative à l'assainissement collectif.

Cette taxe n'étant pas liée au réseau des eaux pluviales, le risque de générer un précédent, le questionnement de la légalité d'une telle aide et la responsabilité du constructeur ne permettent pas au conseil de statuer favorablement sur cette demande.

II - MAISON DE SOINS ET DE SERVICES

Validation des tarifs

Mickaël Delahaye informe que plusieurs professionnels ont déjà visité les locaux.

Ces visites ont permis d'échanger avec les professionnels et modifient l'utilisation possible des locaux. Quatre bureaux seront au final proposés à la location dont :

- 1 bureau de soin « bien-être » dans lequel la masseuse laissera sa table de soins à disposition des autres professionnels du même secteur d'activité.
- 1 bureau plutôt axé « soin médical » dans lequel l'ostéopathe pourra laisser sa table de soins à disposition des autres professionnels.
- 2 autres bureaux seront proposés à d'autres types de professionnels.

La réception de chantier aura lieu le 15 octobre 2020 à 18h suite à un report nécessaire du fait de l'impossibilité pour plusieurs entreprises de pouvoir honorer le rendez-vous précédent.

Mickaël Delahaye propose de valider les nouveaux tarifs de la maison des services (en annexe).

Délibération : Le conseil valide à l'unanimité les nouveaux tarifs de la maison de soins et de services.

Sécurité incendie

René Vaugeois présente un devis de sécurité incendie pour la mise en conformité de la maison des services. La société EUROFEU gérant déjà le parc actuel sur les autres bâtiments communaux, propose le devis suivant :

Devis EUROFEU	274,44€ TTC
---------------	-------------

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société EUROFEU pour un montant de 274,44€ TTC.

III- POINT SUR COVID-19 ET LA LOCATION DES SALLES

Les deux référents COVID-19, Stéphane MANCEAU (élu) et Marie-Claude PIERRE (société civile), informent le conseil municipal des dernières recommandations de l'ARS et des réglementations reçues en mairie concernant la lutte contre le coronavirus et la protection de la population.

La question de la location des salles communales se pose dans le contexte actuel.

Mickaël Delahaye propose d'annuler les locations de salles à titre privé jusqu'à fin novembre au vu de la situation actuelle qui se dégrade.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'annulation des locations de salles jusqu'à fin novembre 2020.

IV-CONVENTION CAUE 53

(Convention à la maîtrise d'ouvrage - aide en matière de programmation architecturale)

Le CAUE est une association qui a pour but de donner des conseils aux collectivités pour leurs projets architecturaux (exemple : aménagement de bourg). Ces conseils sont délivrés par des architectes.

Mickaël Delahaye propose de faire appel au CAUE pour apporter des conseils avisés sur la rénovation de 3 maisons achetées par la commune dans le bourg au vu de leurs situations stratégiques.

La convention avec le CAUE a un coût forfaitaire de 2 000€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention avec le CAUE pour un montant de 2 000€.

V- ACQUISITION D'UN VEHICULE

Le Citroën Jumper de la commune, qui était devenu vétuste et risquait d'occasionner de nombreux frais, a été vendu aux enchères de Rennes pour un montant de 2 400€.

Les agents techniques souhaiteraient avoir un véhicule de taille équivalente pour le remplacer. Mickaël Delahaye propose au conseil municipal d'allouer un budget d'environ 7 000€ (8 000€ maximum).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget de 8 000€ maximum pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique.

VI – ATELIER MUNICIPAL

Coralie GERAULT présente un devis de la société SOS, filiale de Groupama (compagnie d'assurance qui assure l'atelier communal et les autres biens communaux).

Denis Marchand présente un devis de la société Verisure.

SOS (filiale de Groupama)	2 détecteurs de mouvements Lecteur de badges 6 badges Installation d'une sirène	Contrat de location pour un montant de 37,60€ TTC par mois (engagement annuel) Frais d'installation offerts + réduction de 50€ par an sur la cotisation de l'assurance de l'atelier communal.
Verisure	Pack sécurité	358,80€ matériel TTC + 63,60€ abonnement mensuel TTC

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société SOS pour un montant de 37,60€ TTC par mois.

VII -RESSOURCES HUMAINES

Le centre de gestion a informé la commune que des agents sont éligibles à un avancement de grade soit par l'ancienneté soit par examen professionnel.

La commission ressources humaines demande que le conseil municipal propose à l'avancement un agent qui a aujourd'hui le grade d'adjoint administratif de deuxième classe et qui peut prétendre au grade d'adjoint administratif de première classe par l'ancienneté et dont la promotion par concours ou examen professionnel n'est pas possible.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la proposition de la commission ressources humaines de proposer à l'avancement de grade l'adjoint administratif de deuxième classe par son ancienneté.

Le conseil municipal propose que lorsqu'un concours ou examen professionnel avec possibilité de promotion se présente à l'agent, ce dernier devra en priorité tenter d'obtenir sa promotion par ce biais avant de solliciter la promotion via l'ancienneté.

DELIBERATION : Le conseil accepte, à la majorité avec 11 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, que l'avancement de grade se fasse en priorité par le passage d'un examen ou un concours.

VIII -APPEL D'OFFRES : LOTISSEMENT ET ZONE ARTISANALE

Monsieur le maire informe que cinq offres ont été déposées pour la maîtrise d'œuvres de ce projet d'aménagement du lotissement et de la Zone Artisanale (terrain situé partie nord du bourg entre ZA du Bas Marboué et les lagunes).

La commission appel d'offres propose, afin de respecter le critère de choix, de choisir la société Plaine Etude basée à Changé (53).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la société Plaine étude.

X -QUESTIONS DIVERSES

Autorisation d'urbanisme

Mickaël DELAHAYE, le maire, propose que Christelle Beaudouin ou à défaut Sandrine Rambaud puissent signer des autorisations d'urbanisme qui le concernent personnellement afin d'éviter le conflit d'intérêt.

Cependant, Mesdames Christelle BEAUDOUIN et Sandrine RAMBAUD ne doivent pas être indirectement concernées par le projet de l'autorisation d'urbanisme.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la délégation de signature des autorisations d'urbanisme à Christelle Beaudouin ou Sandrine Rambaud dès lors que le maire est intéressé personnellement.

Travaux voirie - service prestation de Mayenne Communauté

Mickaël Delahaye propose d'adhérer au service prestation de Mayenne Communauté pour les travaux de voirie avec une enveloppe annuelle de 17 500€.

Mayenne communauté demande une adhésion pour une durée de 6 ans afin de gérer au mieux le service et ses investissements humains et matériels.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, une adhésion au service prestation de Mayenne Communauté avec une enveloppe annuelle de 17 500€.

Droit de préemption urbain

Bien sis parcelle B1312 – Rue des Tisserands-

DELIBERATION : Le conseil municipal valide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien.

Bien sis parcelle 137 – terrain de 203m²

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter ce bien.

Restauration scolaire : achats de vêtements

Les agents communaux demandent l'achat de plateaux, de blouses et sabots pour la cantine pour répondre aux bonnes pratiques d'hygiène.

Sandrine Rambaud propose de retenir la société Protecthoms pour l'achat de sabots pour un montant de 185,68€ HT et la société UGAP pour l'achat de blouses pour un montant de 186,20€ HT et de plateaux pour un montant de 169€ HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Protecthoms d'un montant de 185,68€ HT pour l'achat de sabots et le devis de la société UGAP pour l'achat de blouses pour un montant de 186,20€ HT et de plateaux pour un montant de 169€ HT.

Terrain de foot

Afin d'améliorer le drainage et la qualité du terrain de foot, Damien Couilleaux propose un devis de l'entreprise Brochard paysage pour réaliser un entretien du terrain (défeutrage, décompactage, sablage, regarnissage du gazon) pour un montant de 3 660€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil valide, à la majorité avec 1 abstention, de faire appel à l'entreprise Brochard pour un montant de 3 660€ TTC.

Accès piétonnier consorts Bonneau

Les consorts Bonneau souhaiteraient avoir un accès piétonnier à la cour de leur maison située rue des tisserands.

Daniel GERAULT va étudier différentes propositions faites en conseil avec les consorts Bonneau.

Tables de ping-pong

Denis Marchand propose différents emplacements pour poser les tables de ping-pong.

Il semble judicieux d'en installer une près de l'aire de jeux et une autre au terrain de foot en lieu et place de la salle de lilas.

CDD Aurélien Beaudouin

Mickaël Delahaye propose de conserver Aurélien Beaudouin 1 mois supplémentaire pour une mission de taille qui n'a pu être réalisée en partie par le vol de matériel subit à l'atelier communal.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, de prolonger d'un mois le contrat d'Aurélien Beaudouin.

Repas du CCAS

Un repas à emporter sera proposé par le restaurant chez SAM le samedi 14 novembre 2020.

Janine Giffard qui suit ce dossier sera sollicitée pour s'accorder sur le menu proposé.

Les élus pourraient assurer le portage si nécessaire.

Il est 0H00 la séance est levée.